

Cet article a été téléchargé sur le site de la revue Ithaque :

www.revueithaque.org



Ithaque : Revue de philosophie de l'Université de Montréal

Pour plus de détails sur les dates de parution et comment soumettre un article, veuillez consulter le site de la revue : <http://www.revueithaque.org>

Pour citer cet article : **Zincq, A. (2015) « L'origine du grammatical selon le projet husserlien d'une généalogie de la logique », *Ithaque*, 16, p. 25-48.**

URL : <http://www.revueithaque.org/fichiers/Ithaque16/Zincq.pdf>

Cet article est publié sous licence Creative Commons « Paternité + Pas d'utilisation commerciale + Partage à l'identique » :
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.5/ca/deed.fr>



L'origine du grammatical selon le projet husserlien d'une généalogie de la logique

Aurélien Zincq*

Résumé

*Cette étude examine la thèse soutenant la présence d'une structure syntaxique au sein de l'expérience antéprédicative, développée par Husserl dans *Expérience et jugement*, relativement au projet de la grammaire pure logique élaborée dans la IV^e Recherche logique. L'idée défendue est que le dernier Husserl réhabilite ou réévalue certaines thèses de cette IV^e Recherche dans le cadre de la théorie de l'expérience antéprédicative dont il est fait état dans la I^{re} section d'*Expérience et jugement*. Il s'agit alors pour Husserl de réussir à penser la façon dont les principes syntaxiques régissant le jugement constituent la réplique de la structure propre à l'expérience antéprédicative.*

Parmi l'abondante littérature qui s'est développée autour du projet husserlien de phénoménologie génétique¹, un thème n'a été étudié

* L'auteur est aspirant (doctorant) du Fonds National belge de la Recherche Scientifique auprès de l'Université de Liège (Belgique). Une première version de cet article a été présentée le 12 novembre 2014 dans le cadre des séances préparatoires au Séminaire international « Phénoménologie et grammaire : Lois des phénomènes et lois des significations » organisé par l'Unité de recherche « Phénoménologies » du Département de Philosophie de l'Université de Liège.

¹ À ce sujet, on consultera les ouvrages classiques de Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique. Husserl, l'antéprédicatif et le catégorial* ; Biceaga, V. (2010), *The Concept of Passivity in Husserl's Phenomenology* ; De Almeida, G. A. (1972), *Sinn und Inhalt in der genetischen Phänomenologie E. Husserls* ; Holenstein, E. (1972), *Phänomenologie der Assoziation, zu Struktur und Funktion eines Grundprinzips der passiven Genesis bei E. Husserl* ; Montavont, A. (1999), *De la*

que de façon superficielle, celui de la structuration syntaxique de l'expérience antéprédicative². Or, s'il revient à l'expérience antéprédicative de fournir à l'activité judicative ses objets, ne peut-on légitimement s'interroger sur la structuration syntaxique de celle-ci, étant donné que « l'objet-sur-lequel » il est jugé constitue toujours un objet à propos duquel il est dit quelque chose³ ? C'est bien ce que soutient Husserl dans *Expérience et jugement*, pour lequel il existe, inextricablement mêlées aux lois purement phénoménales, des légalités syntaxiques qui, participant à l'émergence d'une unité objective, la constituent déjà comme objet du jugement. Si l'on accepte la thèse de Husserl, alors la grammaire, comme tous les autres éléments constitutifs du jugement prédicatif, trouverait son origine dans la sphère de l'expérience antéprédicative.

Mon objectif dans cette étude est de défendre l'idée que la thèse selon laquelle « le syntaxique en général [...] apparaît déjà dans la sphère antéprédicative⁴ » constitue une réévaluation du projet de grammaire pure logique dont Husserl avait tenté l'élaboration dans la IV^e *Recherche logique*. Dans cette perspective interprétative, les lois grammaticales pures régissant la sphère des significations ne relèveraient plus, comme la IV^e *Recherche* le soutenait, d'une normativité interne au domaine des significations, mais elles trouveraient bien plutôt leur origine dans l'expérience sensible – à laquelle Husserl renvoie *ultimement* la genèse de toute formation judicative dans *Expérience et jugement*. La structure syntaxique du jugement devient de ce point de vue la réplique de la structure syntaxique de l'expérience sensible, et non plus le produit de lois *a*

passivité dans la phénoménologie de Husserl ; Yamaguchi, I. (1982), *Passive Synthesis und Intersubjektivität bei Edmund Husserl*.

² Des ouvrages précités, seul celui de B. Bégout consacre quelques pages à cette thématique (cf. Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 290-313). Lohmar, D. (1996) avait brièvement traité du sujet dans « La genèse du jugement antéprédicatif dans les *Recherches Logiques* et dans *Expérience et Jugement* », mais en se focalisant essentiellement sur les *Recherches logiques*.

³ Je traduis l'expression husserlienne de *Gegenstand-worüber*, désignant l'état de choses sur lequel porte le jugement, par « l'objet-sur-lequel ». Cette traduction me paraît plus esthétique que celle d'« objet-sur-quoi » proposée par B. Bégout (*La généalogie de la logique*, p. 259).

⁴ Husserl, E. (2010), *Logique formelle et logique transcendantale*, § 86, p. 286.

priori déterminant les formes possibles de signification. En d'autres termes, c'est parce qu'elle est déjà régie par des légalités syntaxiques que l'expérience antéprédicative – et au premier chef *sensible*, qui en est la source – peut procurer à la saisie active ses objets. On découvre ainsi comment la grammaire pure, que Husserl considère dans la IV^e *Recherche logique* comme se manifestant structurellement dans toute « langue évoluée », est possible en raison de son origine expérientielle : une structure morphologique identique se retrouve dans chaque langue parce que l'expérience sensible que cette langue représente est réglée par les mêmes lois syntaxiques.

(1) Je reviendrai d'abord sur le projet de la grammaire pure exposé dans la IV^e *Recherche logique*, (2) avant d'indiquer l'écart entre la théorie husserlienne de la réceptivité développée dans *Expérience et jugement* et la théorie de la perception sensible défendue dans les *Recherches logiques*. (3) Cela me permettra de présenter les raisons pour lesquelles Husserl ne pouvait penser, à l'époque des *Recherches logiques*, la possibilité d'une genèse de la syntaxe depuis l'expérience sensible et, partant, les raisons qui motiveront Husserl, dans *Expérience et jugement*, de mener à bien une telle tâche. (4) Dans l'étude de l'expérience antéprédicative, je me concentrerai spécifiquement sur les couches les plus basses de celle-ci, dans le but de tenter de montrer en quoi la sensibilité possède déjà une structure syntaxique que l'on retrouvera au sein de la sphère judicative. (5) Il s'agira enfin de comparer le traitement de la thématique de la syntaxe entre *Expérience et jugement* et les *Recherches logiques*.

1. L'idée de grammaire pure dans la IV^e *Recherche logique*

Dans le prolongement de la théorie des tous et des parties développée dans la III^e *Recherche logique*, Husserl élabore dans la *Recherche* suivante une morphologie pure des significations qui, s'appuyant sur la méréologie fraîchement mise au jour, s'attèle à l'étude des lois qui « régissent la sphère des complexions de significations [...], c'est-à-dire les formes *a priori* selon lesquelles les significations se réunissent en une seule signification, au lieu de

produire un non-sens chaotique⁵ ». Il revient de la sorte à la grammaire pure de dévoiler les lois *a priori* ordonnant la combinaison des significations, ainsi que la production de nouvelles combinaisons⁶. En ce qui concerne la spécificité des lois ainsi révélées, Husserl tient à préciser que les lois découvertes par la grammaire pure ne relèvent pas des domaines (1) de la logique, (2) de la grammaire des langues naturelles, (3) des lois qui régissent les combinaisons sémantiques possibles ou encore (4) aux complexions objectives elles-mêmes. Je vais à présent tenter d'éclaircir la particularité des lois *a priori* de la signification eu égard à ces quatre points.

(1) Alors que les lois logiques tentent de prévenir le contresens (*Widersinn*) formel ou analytique⁷, les lois de la grammaire pure s'efforcent de donner à la logique pure « *les formes possibles de signification*, c'est-à-dire les formes *a priori* de significations complexes, ayant une unité de sens, dont ensuite les "lois logiques" au sens fort régissent la vérité "*formelle*" ou "*l'objectivité*"⁸ ». Les lois de la grammaire pure sont sous cet aspect antérieures aux lois logiques (*modus ponens*, *modus tollens*, etc.) en ceci qu'il n'y a pas de sens à vouloir détecter le contresens formel d'une proposition qui ne soit pas d'abord correctement formée. Quand, par exemple, « nous disons *un rond ou ; un homme et est*, etc., il n'existe même pas là de significations qui

⁵ Husserl, E. (2010), *Recherches Logiques*, IV, p. 85-86. Sur le projet d'une grammaire pure, on consultera Benoist, J. (1996), « Les *Recherches logiques* de Husserl. Le catégorial, entre grammaire et intuition », p. 33-63 ; Benoist, J. (2002), *Entre acte et sens. La théorie phénoménologique de la signification*, p. 89-130 ; Ducat, P. (1996), « Que veut la "grammaire purement logique" de Husserl ? », p. 65-81.

⁶ Husserl, E. (2010), *Recherches Logiques*, IV, § 10, p. 110.

⁷ « On ne doit pas confondre ce qui n'a pas de sens [*sinnlos*] (le non-sens) [*das Unsinnige*], avec l'absurde (le contre-sens) [*das Widersinnige*] que, de son côté, par exagération, on qualifie volontiers de dépourvu de sens, bien qu'il constitue au contraire un domaine partiel de ce qui est doué de sens. La combinaison *un carré rond* donne lieu vraiment à une signification unitaire, qui a son mode d'"existence", son mode d'être dans le "monde" des significations idéales, mais c'est une évidence apodictique qu'à la signification existante ne peut correspondre aucun objet existant ». IV, § 12, p. 121.

⁸ IV, p. 85.

correspondent à ces assemblages comme leur sens exprimé⁹ ». Pour que l'on puisse étudier les différentes formes du jugement, il faut avant toutes choses qu'il respecte les lois d'association syntaxique.

(2) Les lois de la grammaire pure ne sont pas des lois grammaticales dérivant des langues naturelles, qui s'occuperaient par exemple de la place des compléments dans la phrase, de la construction des modes temporels, etc. Si nous analysons ce qui fait qu'une expression n'a pas de sens, nous trouvons évidemment, en guise de justification, les règles grammaticales spécifiques à une langue naturelle. Mais ce n'est pas tout :

[s]i nous recherchons les motifs pour lesquels, dans notre langue, certains enchaînements sont permis et d'autres interdits, nous serons [...] renvoyés, pour une partie très importante, à des habitudes contingentes de la langue, et, d'une manière générale, à des faits de l'évolution linguistique qui s'accomplissent différemment selon les communautés linguistiques. Mais pour la partie restante, nous rencontrons [...] les lois *a priori*, intimement liées avec elle, de l'enchaînement et de la transformation des significations, lois qui, dans toute langue évoluée, doivent se manifester plus ou moins clairement dans les théories des formes grammaticales et dans une classe correspondante d'incompatibilités grammaticales¹⁰.

Comme on le constate, ce sont les lois *a priori* régissant la combinaison des significations entre elles qui fondent ultimement la possibilité des grammaires relevant des langues naturelles – ce qui n'empêche pas, comme le signale Husserl, qu'il y ait des variations dans la façon dont les grammaires des langues naturelles reflètent ces lois aprioriques.

(3) Que la grammaire pure régisse la sphère des complexions de significations en vertu des catégories formelles générales, cela n'implique pas qu'elle s'intéresse au sens des diverses combinaisons sémantiques possibles : « le nombre 2 est vert » est une proposition

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, § 12, p. 122.

correctement formée, même si l'état de choses en question est absurde en vertu des lois de l'arithmétique. Les lois de la grammaire pure sont en ce sens indépendantes de la matière, ou contenu¹¹, de la catégorie sémantique en question : aux seules catégories s'appliquent les lois de la morphologie.

(4) Enfin, toujours concernant les objets dont il est prédiqué quelque chose dans le jugement, on notera que la simplicité ou la complexité des significations n'est pas, d'après Husserl, un « reflet de la complexité ou de la simplicité des objets "représentés" en elles sur le mode du signifier¹² ». L'unité d'un sens peut constituer une formation complexe et désigner un objet simple (la pièce de la maison qui se trouve entre la salle à manger et la cuisine, c'est-à-dire le salon) et un objet complexe peut être représenté simplement sur le mode du signifier (le rapport constant de la circonférence d'un cercle à son diamètre dans le cadre d'un plan euclidien, c'est-à-dire π). Nous aurons à revenir en profondeur sur ces deux derniers points.

Quelles sont donc en bref ces lois de la grammaire pure ? Dans le chef de Husserl, il s'agit prioritairement de défendre l'idée que « nous ne sommes pas libres d'enchaîner comme nous le voulons des significations à d'autres significations [...], nous ne pouvons pas, dans une unité de connexion douée d'un sens, mélanger arbitrairement les éléments » – sous peine de ne rien pouvoir dire du tout¹³. On peut tout à fait substituer librement des matières de signification à l'intérieur de leur catégorie (remplacer « corbeau » par « cheval », « piscine », « triangle », etc., dans la proposition « ce corbeau est noir »), mais nous ne pouvons jamais transgresser les frontières des catégories sans faire de ce qui est exprimé une simple suite de mots sans unité de sens. C'est par exemple le cas d'un énoncé tel que *ce étourdi est vert*¹⁴. La loi fondamentale est par conséquent de ne pas

¹¹ Husserl distingue, dans les *Recherches logiques*, entre la matière et la qualité de l'acte intentionnel : la première désigne le contenu de l'acte, par exemple « le chat est sur le paillason », tandis que la seconde désigne le fait que cette proposition, dont « le chat est sur le paillason » constitue la matière, soit un jugement assertorique.

¹² *Ibid.*, § 2, p. 87.

¹³ *Ibid.*, § 10, p. 111.

¹⁴ *Ibid.*, § 10, p. 113.

substituer les unes aux autres des matières à l'intérieur de catégories *différentes*¹⁵ :

[I]à où il y a une matière nominale, on peut mettre la matière nominale que l'on veut, mais non pas une matière adjective, ou relationnelle, ni une matière propositionnelle tout entière ; mais là où il y a une matière de l'une de ces catégories, on peut toujours la remplacer par une nouvelle matière du même genre, c'est-à-dire toujours par une matière de la même catégorie et non d'une autre. Cela s'applique à n'importe quel genre de significations, quelque compliquée que puisse être leur forme¹⁶.

La morphologie pure des significations consiste à étudier l'armature idéale que chaque langue « remplit et revêt de matériaux empiriques, selon des modes différents, d'une manière qui lui est propre¹⁷ » – mais qui n'en reste pas moins la même structure identique, dont la prise en compte permet seule que soit évité le non-sens et, partant, que quelque chose puisse *a minima* être prédiqué. La grammaire pure établit les conditions du signifier, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles on peut proprement dire quelque chose – même si l'on signifie un état de choses dont on ne peut avoir d'expérience intuitive. On découvre ainsi la présence d'une catégorialité au sein même du signifier, une catégorialité qui précède (et donc assoit) le niveau logique lui-même. Quand on transgresse ces catégories internes au signifier – que Husserl appelle catégories sémantiques (*Bedeutungskategorien*) – il devient impossible de pouvoir dire quelque chose, de viser un état de choses de façon cohérente.

La question de l'origine et du statut des lois de la grammaire pure a été l'objet de débats mouvementés tout au long du XX^e siècle¹⁸. Je ne reviendrai pas ici sur ces débats et me contenterai d'indiquer qu'à

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*, § 14, p. 134.

¹⁸ Cf. la mise au point de Leclercq, B. (2011), « Catégories sémantiques et catégories syntaxiques : relecture critique de la quatrième *Recherche logique* husserlienne du point de vue de la philosophie analytique », p. 149-188.

mon sens la réflexion généalogique menée par Husserl vingt ans après la publication des *Recherches logiques* a pour but d'indiquer le lieu d'émergence de ces lois : ce que Husserl appellera dans *Expérience et jugement* l'expérience antéprédicative. Apparaît alors l'idée que les principes morphologiques sont ceux-là mêmes qui gouvernent l'expérience sensible. Mais qu'en est-il alors de la distinction qu'établit Husserl entre les lois de la grammaire pure et celles qui règlent les combinaisons sémantiques, ainsi que du rejet de la thèse d'une réduction de la complexité des significations à celle de la complexité des objets ? Un tel retour à l'expérience sensible signifie-t-il qu'il faille remettre en cause ces deux distinctions, les lois grammaticales étant *in fine* celles de la matière des significations ou reflétant la complexité du donné sensible ? Si la morphologie des significations s'apparente à une morphologie de l'expérience sensible, cela a-t-il encore un sens de parler de grammaire pure ? Quel est le devenir de la grammaire pure dans le cadre d'une phénoménologie génétique ?

2. De la grammaire pure à l'expérience antéprédicative

C'est précisément de la question de savoir non seulement comment, mais aussi suivant quel *processus* on peut dire quelque chose de quelque chose – la prédication –, dont il va être question dans la phénoménologie génétique développée par Husserl à partir des années 1917-1918¹⁹. En effet, d'après Husserl, « toutes les unités intentionnelles proviennent d'une genèse intentionnelle, elles sont des unités "constituées" et partout on peut questionner les unités "achevées" relativement à leur constitution, à leur genèse totale²⁰ ». Alors qu'auparavant la phénoménologie ne s'intéressait qu'aux actes considérés d'un point de vue statique²¹, la tâche de la généalogie de la logique va à présent consister à reconduire les effectuations logico-syntaxiques à leur fondement antéprédicatif, au lieu même de

¹⁹ Il en sera fait état dans les cours *De la synthèse passive* (1920-21), partiellement dans *Logique formelle et logique transcendantale* (1929), et en large dans *Expérience et jugement*, publié à titre posthume en 1938.

²⁰ Husserl, E. (2010), *Logique formelle et logique transcendantale*, § 85, p. 281.

²¹ Cf. Bernet, R. et al. (1994), *Edmund Husserl. Darstellung seines Denkens*, p. 182. Cf. aussi Montavont, A. (1999), *De la passivité dans la phénoménologie de Husserl*, p. 32-42.

l'évidence de la donation de l'étant au sujet duquel il va être prédiqué. Il s'agit par là de faire retour, dans un mouvement régressif, à l'expérience sensible en tant que sol où sont donnés les objets qui deviendront plus tard les états de choses qui seront visés dans le jugement prédicatif. L'expérience la plus simple à laquelle la phénoménologie génétique va revenir est celle des « substrats sensibles²² ». Pour tenter d'élucider l'origine du jugement prédicatif – le chemin qui mène des objets qui sont déjà là, prédonnés avant toute saisie active, à la prédication qui s'effectuera sur ces objets et qui, par là, transformera ces objets perçus en objets-sustrats –, il faut que le phénoménologue revienne à l'analyse de la perception sensible. Celle-ci prodigue, selon *Expérience et jugement*, « les substrats les plus originaires des activités d'expérience et ensuite des activités prédicatives²³ ».

L'idée même qu'il existe quelque chose comme une syntaxe qui pourrait être fournie par la structuration passive de la perception sensible ne peut que « stupéfier » le lecteur des *Recherches logiques*, qui se souviendra que Husserl refusait à la perception une structuration de type logique (sémantique et syntaxique)²⁴. Les formes et les parties de la perception étaient en effet conçues comme allogènes aux formes et aux parties qui constituent la signification²⁵. Pour le Husserl des *Recherches logiques*, la perception sensible n'offrait que des objets simples et non pas des relations externes. Partant, le sens remplissant provenant par exemple de l'état de choses « l'arbre est au fond du jardin » ne pouvait être donné que dans des actes fondés sur des

²² « Les structures du percevoir ne sont prises en considération que dans la mesure où c'est nécessaire pour comprendre comment, sur l'expérience sensible perceptive, s'édifient les opérations logiques, avec les formations logiques qui en résultent, comment, sur le fondement de la perception, des objets catégoriaux, ces objectivités qui sont les états de choses et les généralités, sont produites par la spontanéité logique ». Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement. Recherches en vue d'une généalogie de la logique*, § 14, p. 80.

²³ *Ibid.*, § 29, p. 158.

²⁴ Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 11.

²⁵ Husserl, E. (2009), *Recherches Logiques*, Tome 3. *Éléments d'une élucidation phénoménologique de la connaissance. Recherche VI*, § 40, p. 161. Cf. Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 291 sq.

intuitions simples. La perception sensible ne procurait pas d'elle-même la façon dont les choses s'articulent les unes avec les autres. Le fait d'être en fleurs, vert, au fond du jardin, à côté de l'étang, etc. – tout ce qui en somme composera au sein du jugement l'adjectivité, la relation, la propositionnalité, etc. –, n'était pas donné dans la perception sensible et, s'il s'agissait de vérifier si les choses étaient *en vérité* comme on les pense (dans l'intention de signification), cela n'était rendu possible que par le montage de l'intuition catégoriale²⁶.

Husserl pose à présent, avec la phénoménologie génétique, la thèse selon laquelle « déjà dans l'orientation antéprédicative objectivante vers un étant, il faut parler d'un acte de jugement au sens large²⁷ ». Par là, Husserl fait de la perception – mais nous verrons de quel type de perception – quelque chose comme une forme de jugement – ce qui était auparavant, dans les *Recherches logiques*, totalement proscrit. La généalogie du jugement met ainsi au jour les différentes formes de connexions syntaxiques et sémantiques qui, par le biais des multiples synthèses qui ordonnent la sphère antéprédicative, permettent l'émergence d'un « objet sur lequel » il va être jugé par le sujet. Husserl n'encourt-il toutefois pas le risque de calquer les catégories grammaticales et logiques sur l'expérience perceptive, sans égard pour sa structuration propre ? Nous retrouvons de cette façon une variante de la question qui concluait la section précédente : peut-on admettre que les légalités sensibles et perceptives appartiennent au même registre, au même code que les légalités grammaticales et logiques ?

²⁶ Sur l'intuition catégoriale, je renvoie à Husserl, E. (2009), *Recherches Logiques*, Tome 3, § 46-48. En bref, Husserl entend par intuition catégoriale une perception « suprasensible », dirigée vers des états de choses généraux intemporels (c'est-à-dire ne se trouvant pas dans le temps), comme par exemple les relations, les moments de couleur, les nombres, etc. L'intuition catégoriale atteint les objets catégoriaux (ou encore d'ordre supérieur) par le truchement des objets sensibles (dits d'ordre inférieur).

²⁷ Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 13, p. 71.

3. La prise en compte de l'expérience sensible perceptive

La généalogie de la logique a pour tâche l'élucidation de l'essence du jugement prédicatif : elle mène cette tâche à bien par le moyen d'une élucidation portant sur son *origine*²⁸. Ce faisant, le domaine de la logique devient beaucoup plus large que la portion dont a en vue la logique traditionnelle en ce que le projet généalogique husserlien va rendre manifeste le caractère logique d'une série d'expériences qui précèdent l'activité proprement judicative²⁹. C'est à cette sphère d'expérience – considérée à juste titre comme *antéprédicative* – qu'il revient de fournir au jugement l'objet à propos duquel il porte :

[s]i l'effort de connaissance se dirige sur l'étant, si c'est l'effort pour formuler dans un jugement ce qu'il est et comment il est, il faut bien que l'étant soit déjà prédonné. Et comme l'acte de jugement exige un « donné préalable » dont il juge, un *objet-sur-lequel* porte le jugement, il faut que l'étant soit prédonné pour pouvoir devenir l'objet d'un jugement³⁰.

Cependant, ce qui est donné doit l'être de telle façon qu'il rende le juger évident. Il faut pour cela qu'il y ait une donnée des objets dans leur ipsité³¹. C'est parce qu'un objet est prédonné au jugement dans son identité que ce dernier possède la possibilité d'affirmer quelque chose à son sujet. Ainsi que le note à bon droit Bégout, « l'évidence du jugement, de *l'état-de-chose* jugé, dépend directement de l'évidence de l'objet prédonné. Ce n'est donc pas la simple prédonation d'un *objet-sur-quoi* qui assure l'évidence plénière du jugement, mais la prédonation elle-même évidente de *l'objet-sur-quoi*³² ». Il n'existe pas de contenu judicatif évident qui ne repose sur une prédonation évidente de l'objet à propos duquel porte la prédication³³. Comme je l'ai dit,

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*, § 1, p. 13.

³⁰ *Ibid.*, § 4, p. 21.

³¹ *Ibid.*

³² Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 259.

³³ *Ibid.*

c'est aux individus donnés dans l'expérience perceptive que Husserl accorde le statut privilégié d'être des substrats ultimes donnés avec évidence :

[l]’expérience la plus simple est celle des substrats sensibles, de la couche naturelle du monde concret total. Ainsi allons-nous devoir nous tourner vers *le jugement qui a pour fondement la perception externe*, la perception des corps, pour étudier sur ce cas exemplaire les structures du jugement prédicatif en général, et son édification sur les activités antépédicatives³⁴.

En d’autres termes, il n’y a pas d’activité prédicative qui ne découle, d’une façon ou d’une autre, des objets donnés dans l’expérience sensible. « L’expérience au sens premier et authentique se définit ainsi comme une relation directe à l’individuel³⁵ ». S’il ne faut pas réduire l’intégralité de l’expérience antépédicative à l’expérience sensible, c’est toutefois l’expérience des objets individuels qui constitue le concept le plus large, mais aussi le plus primitif, de l’expérience : « [l]es jugements premiers en soi sont des jugements ayant un substrat individuel, ce sont des jugements qui portent sur l’individuel, ou *jugements d’expérience*³⁶ ».

Bien sûr, cet objet individuel, s’il faut qu’il serve d’objet-substrat d’une activité judicative, doit se donner de sorte qu’il permette précisément que quelque chose soit dit de lui. Par exemple, le livre que je vois en face de moi sur la table apparaît dans un double horizon interne et externe : je peux dire qu’il est vert, avec une couverture en carton, que cette couverture est faite de spirales, etc. (l’horizon interne), mais je peux également dire qu’il se trouve posé sur la table, à la droite du stylo, qu’il est plus petit que le livre bleu qui est aussi posé sur la table de travail (l’horizon externe). Le livre relève par ailleurs d’une typique particulière au sein de laquelle son apparaître me semble aller de soi. Dès le niveau de la simple visée, un double horizon (interne et externe) constitue l’objet apparaissant :

³⁴ Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 14, p. 75.

³⁵ *Ibid.*, § 6, p. 30.

³⁶ *Ibid.*

[t]oute chose donnée dans l'expérience n'a pas seulement un horizon interne, mais aussi un horizon *externe*, ouvert et infini, d'*objets (Objekt) co-donnés* (donc un horizon au deuxième degré, référé à celui du premier degré, l'impliquant) : ces objets sont tels que je ne suis pas tourné vers eux actuellement, mais que je peux toujours m'y tourner ; ils sont différents de celui qui est l'objet d'expérience actuelle, ou semblables à lui selon telle ou telle typique³⁷.

L'expérience antéprédicative constitue toujours déjà un champ structuré d'objets. L'objet n'est pas là devant nous dans une simplicité « auratique », il se manifeste bien plutôt « comme objet familier dans un horizon de familiarité typique », au sein d'un monde d'objets co-donnés – mais peut-être aussi n'étant pas présent, comme la paire de ciseaux qui devrait se trouver à côté du livre posé sur la table. Ce qui est délivré dans la perception d'objets spatiaux individuels possède une structure propre, qui n'est rien d'autre, selon Husserl, que celle de la synthèse prédicative. Peut-on toutefois retrouver au sein de la structure de l'apparaître de l'objet l'origine de ce qui relèvera de l'ordre du syntaxique dans le jugement ? Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord passer en revue les différentes strates de l'expérience antéprédicative que Husserl met au jour dans la première section d'*Expérience et jugement* – entièrement consacrée à la *réceptivité*.

4. Une syntaxe antéprédicative ?

Mon objectif dans cette section consiste à mettre en lumière la façon selon laquelle s'élabore déjà une réelle activité d'ordonnement syntaxique du donné sensible aux différents niveaux de la réceptivité, de telle manière qu'il puisse être saisi, lors de l'activité judicative, comme un authentique « objet-sur-lequel » un jugement peut être porté. Je souhaiterais montrer que l'expérience antéprédicative ne fait pas que donner au jugement des unités sémantiques, mais qu'elle possède aussi, et surtout, une structure

³⁷ *Ibid.*, § 8, p. 38.

syntactique qui articule les objets à telle enseigne que leur prise en charge judicative en constitue une réplique, comme l'annonce le § 89 de *Logique formelle et logique transcendantale* : « [T]out juger originel et de même tout juger qui se poursuit avec cohésion a de la *cohésion grâce à la cohésion des choses dans l'unité synthétique de l'expérience* sur la base de laquelle il repose³⁸ ».

4.1. La pure passivité

Nous avons indifféremment parlé plus haut de prédonation et de donation. Pour éclaircir quelque peu la différence existant entre ces deux expressions, il nous faut insister sur ce fait que la perception constitue, selon Husserl, une opération *active* du Je ; c'est donc à ce titre qu'elle peut *donner* au jugement son objet. Si la réceptivité est considérée par Husserl comme le degré inférieur de l'activité, il existe une couche d'expérience passive qui se situe en-deçà de cette expérience perceptive active, à laquelle elle va fournir en quelque sorte son matériau. Ce champ de prédonation passive – de pure passivité – possède une structure déterminée qui va permettre à des singularités articulées de se détacher de lui. À ce niveau de la prédonation, ce qui se détache n'est pas encore un objet, car un objet est « le produit d'une opération du Je³⁹ ». De ce champ de prédonation passive vont se dégager des unités sensibles vers lesquelles la perception pourra se tourner, c'est-à-dire les viser de manière active. Quelles sont les structures de ce champ de prédonation purement passive ?

Les synthèses de la conscience interne du temps et les synthèses associatives régissent ce champ de données sensibles. La synthèse temporelle produit une forme générale qui va ordonner les données sensibles selon la succession et la coexistence. Les synthèses associatives, qui fonctionnent selon les principes de l'homogénéité et de l'hétérogénéité, vont progressivement mettre en forme le contenu ordonné par les synthèses temporelles tant et si bien que se manifesteront des unités sensibles possédant une certaine identité : une figure se détachant d'un fond (la ligne blanche sur le tableau

³⁸ Husserl, E. (2010), *Logique formelle et logique transcendantale*, § 89, p 295.

³⁹ Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 16, p. 85.

noir), une même donnée sensible qui se répète (une même note), des données qui possèdent une certaine affinité les unes avec les autres (des taches de couleur identique), etc. La prédonation s'effectue en ceci que ce qui aura été constitué dans ce champ sensible passif va susciter l'intérêt du sujet : par exemple, « ce qui, du fait de son non-analogie, s'enlève d'un arrière-fond homogène et s'en détache », va insister dans la sphère passive de telle façon que le Je finisse par céder à la stimulation et tourne son attention vers ce qui aura ainsi émergé⁴⁰. Cédant à ce qui l'affecte, le Je y porte son attention : il se dirige alors vers ce qui devient un objet intentionnel, possédant son ipséité, étant reconnu au sein du présent vivant de la conscience – mais qui n'est pas encore ce dont il est jugé.

En effet, les synthèses temporelles et associatives qui quadrillent ce champ de la prédonation relèvent toutes de ce que Husserl nomme la *pure passivité* : nous ne sommes pas encore au stade de la réceptivité proprement dite, mais bien plutôt à l'étape précédant le moment où le Je accueille en soi ce qui lui advient et suscite son intérêt. Ce n'est qu'au moment où le Je aura pris intérêt à ce qui aura émergé de la pure passivité que commencera seulement l'activité de réception des données sensibles. C'est ainsi sur la base de la passivité du flux temporel originaire et des synthèses associatives que va s'édifier progressivement ce que Husserl appelle la *saisie* (ou *contemplation simple*)⁴¹. Celle-ci constitue également une forme de la passivité, mais déjà objectivante car elle thématise l'objet qui, s'enlevant du champ de prédonation passive, aura éveillé l'attention du Je. Cette couche de l'expérience antéprédicative – la saisie simple – est ce que Husserl qualifie de *passivité au sein de l'activité* : il y a passivité au sens où la saisie active propre au jugement n'a pas encore eut lieu, mais ce niveau de la donation n'est pas purement passif en raison de l'intérêt perceptif du Je à l'égard de l'unité sensible constituée dans le champ de la prédonation⁴². C'est à ce stade que trouvent leur origine la négation et les différentes modalités possibles du jugement.

⁴⁰ *Ibid.*, § 17, p. 89 sq.

⁴¹ Sur l'attention, l'intérêt et la saisie simple, cf. *Ibid.*, § 22, p. 120.

⁴² Sur les différents sens du concept husserlien de passivité, cf. Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 33 sq.

4.2. Négation et modalités

La prise en compte d'un élément sensible (ce peut être un son, une couleur, etc.) peut toujours susciter la déception dans le cours du processus consistant à porter son attention vers l'élément qui aura éveillé l'intérêt perceptif. Ainsi, je peux suivre du regard une bille rouge, et m'attendre à ce qu'elle reste rouge tout au long de son déplacement, jusqu'au moment où celle-ci devienne subitement verte. Ce qui intervient dans cette déception est le fait que les nouveaux moments perceptifs, en tant qu'ils déçoivent les attentes des perceptions antérieures, affectent celles-ci de l'indice du « ne... pas ». Le sens de la série des apparitions de l'unité sensible se trouve altéré brutalement et, du même coup, provoque l'apparition d'un sens dédoublé, à savoir le sens de l'apparition première et de sa négation. Pour Husserl, cette illustration témoigne du fait que « *la négation n'est pas au premier chef l'affaire de l'acte de jugement prédicatif, mais que dans sa forme originnaire elle intervient déjà dans la sphère antéprédicative de l'expérience réceptive*⁴³ ». La négation peut être considérée en ce sens comme une modification de conscience dans son originarité, qui consiste en un biffage partiel de ce qui se maintenait par soi-même au sein de la simple contemplation de ce qui avait été prédonné purement passivement.

À côté de la négation, les diverses modalités du jugement sont également données dans la sphère antéprédicative. Elles possèdent elles aussi leur fondement dans les occurrences de l'expérience antéprédicative. Elles constituent en quelque sorte une suite de niveaux intermédiaires entre la visée d'un objet se donnant dans son ipséité et la négation de celle-ci. Ainsi, par exemple, « *le doute représente un mode de passage à une suppression négatrice, mais il peut intervenir aussi comme état durable*⁴⁴ ». On prendra pour illustration le célèbre cas du mannequin dans la vitrine. Éveillant mon intérêt, ce qui ressemble à une forme humaine se détache de l'arrière-fond que constituent la rue et ses passants. Je crois tout d'abord à un employé s'affairant à l'étalage dans la vitrine ; la silhouette dressée m'apparaît comme un homme réel, occupé à quelque arrangement. Je deviens ensuite

⁴³ Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 21, p. 105. C'est moi qui souligne.

⁴⁴ *Ibid.*, § 21, p. 107.

hésitant quant à la nature de cette silhouette et j'oriente à nouveau ma visée : je doute qu'il s'agisse d'un homme en chair et en os et pense plutôt qu'il s'agit d'un mannequin. Je me rapproche alors et constate que c'était bien un mannequin. Entre le moment où je suis attiré par ce qui se trouve dans la vitrine, et que je pense être un employé, et le moment où je vois que cet objet est un mannequin, je suis tiraillé entre deux inclinations de croyance ; j'oscille entre la saisie d'un mannequin et celle d'un homme. « Les intentions expectantes anticipantes qui appartiennent à la perception ne donnent pas une prescription univoque, mais ambiguë⁴⁵ ». Bien que mon intention première soit déçue, l'instant de la déception n'arrive pas brusquement, comme dans le cas de la négation ; il me fait passer d'abord par cet état de doute qui laisse la possibilité à ce que mon attente anticipante ne soit justement pas déçue. La modalité du possible, de même que la négation, trouve donc sa source dans l'expérience antéprédicative, dans la plus basse couche de la réceptivité.

Je ne rentrerai pas ici dans le détail des analyses husserliennes relatives à la négation, la conscience du possible, la restauration de la certitude par acquiescement ou négation, etc., qui occupent l'important § 21 d'*Expérience et jugement*. La seule leçon que je me limiterai à tirer de ces analyses consiste à insister sur le fait que la forme des jugements négatif et hypothétique se trouve déjà de façon séminale au sein des strates les plus basses de l'expérience antéprédicative, à ce niveau où une donnée sensible s'est à peine détachée de ses entours. Est-ce là tout ce que l'on peut dire de la simple saisie ? Qu'en est-il des horizons interne et externe de l'objet émergeant de la pure passivité ?

4.3. *La contemplation explicatrice de l'objet*

Nous nous sommes pour l'instant limités au niveau de la simple saisie (ou contemplation) de l'objet. Ce moment où l'objet, « pris comme un tout », est délivré par la prédonation purement passive, constitue le degré le plus bas de l'activité inférieure d'objectivation. Toutefois, la plupart du temps, le Je n'en reste pas à ce niveau de la

⁴⁵ *Ibid.*, § 21, p. 111.

saisie simple : elle se transforme en une véritable *contemplation*. Dans ce cas « le Je, comme le décrit Husserl, orienté vers une entreprise de connaissance, tend à pénétrer dans l'objet, à le considérer non seulement sous toutes ses faces, mais aussi dans tous ses aspects singuliers, donc à en faire l'*explicitation*⁴⁶ ». Ce degré supérieur de la contemplation, que Husserl nomme contemplation explicatrice, se divise lui-même en deux niveaux : (i) le plus bas niveau est celui d'une « *orientation de l'intérêt perceptif dans le sens de la pénétration dans l'horizon interne de l'objet*⁴⁷ » ; (ii) le deuxième niveau, qui lui est supérieur, est celui de la prise en compte des objets co-présents dans l'horizon externe de l'objet saisi activement comme thème de la contemplation explicatrice.

Husserl caractérise la contemplation explicatrice comme « *orientation de l'intérêt perceptif dans le sens de la pénétration dans l'horizon interne de l'objet, horizon qui est aussitôt co-éveillé par la donnée de l'objet*⁴⁸ ». La saisie explicatrice consiste en une contemplation articulée qui va ressaisir les divers moments et parties de l'objet qui constitue le thème de la visée. Ce point est extrêmement important car c'est à cet instant que le thème va devenir *substrat* et ses déterminations des *propriétés* :

[d]ans le processus total d'actes singuliers qui conduisent de la saisie de S aux saisies de *a*, de *b*, nous avançons dans la connaissance de S. Ce processus est une *contemplation qui se développe*, une unité de contemplation articulée. À travers sa totalité, S conserve le caractère de *thème*, et tandis que pas à pas nous ressaisissons les moments, les parties, les uns après les autres, chacun d'eux précisément : moment, partie – pour parler d'une manière générale – sont propriété, détermination ; chacun n'est rien isolément, il est quelque chose *appartenant* à l'objet S, venant de lui, et en lui. [...] Le thème S devient dans le développement *substrat*

⁴⁶ *Ibid.*, § 22, p. 120-121.

⁴⁷ *Ibid.*, § 22, p. 122.

⁴⁸ *Ibid.*, § 24, p. 131.

L'origine du grammatical selon le projet husserlien
d'une généalogie de la logique

des propriétés qui surgissent, et elles-mêmes se constituent
en lui comme ses *déterminations*⁴⁹.

C'est dans le troisième et dernier chapitre de la première section d'*Expérience et jugement*, extrêmement riche en analyses à propos du phénomène de la réceptivité, que Husserl va enfin poser la question de la saisie des relations entre l'objet et les objets qui sont co-donnés à la perception au moment de sa saisie thématique. « La plupart du temps, avance Husserl, l'objet est posé dès l'abord comme étant en relation avec d'autres objectivités co-affectantes qui sont données avec lui dans le champ d'expérience⁵⁰ ». Cela signifie que, contrairement à ce qu'avançaient les *Recherches logiques*, qui considéraient que la perception était indépendante de toute catégoricalité – on se rappellera que les relations ne pouvaient pas directement trouver leur contrepartie intuitive dans l'expérience perceptive, mais devaient être fondées sur des actes simples –, les relations sont à présent considérées comme étant données dès la contemplation d'un objet qui aura éveillé l'intérêt du sujet : l'objet est d'emblée perçu comme se trouvant dans un certain rapport avec ses entours. La prise en compte des horizons interne et externe est non problématique au sens où elle s'élabore au fur et à mesure du contact perceptif avec l'objet, dans sa seule contemplation.

Je ne reviendrai pas ici sur les développements luxuriants de Husserl. Ce qui m'importe pour l'instant est d'insister sur l'idée selon laquelle les données sensibles sont structurées de telle façon qu'elles imposent *a posteriori* leur conformation par la saisie judicative. Le jugement empirique (ou de perception) ne constitue pas son objet, comme y insiste à de nombreuses reprises Husserl, mais il le reçoit : le « ce sur quoi il est jugé » est déjà constitué avant la prise en charge judicative. En bref, la donation impose sa propre teneur de sens au jugement. Du point de vue qui nous intéresse ici – grammatical –, on

⁴⁹ *Ibid.*, § 24, p. 133. Je ne développerai pas ce point crucial, mais l'on remarquera que l'on trouve ici une fondation expérientielle des relations méréologiques entretenues entre le substrat et ses parties, dont la IV^e *Recherche* avait rendu compte, cf. Husserl, E. (2010), *Recherches Logiques*, IV, § 11.

⁵⁰ *Ibid.*, § 33, p. 176.

constate donc que l'expérience antéprédicative offre sa formation syntaxique au jugement.

5. Contemplation explicatrice et syntaxe

On retrouve au sein de l'expérience antéprédicative l'origine de la structuration syntaxique elle-même : ce qui nous est fourni par la réceptivité nous impose un certain enchaînement des significations dans le travail de constitution d'une unité de sens. La typologie rigoureuse des structures catégoriales qui régissent le domaine de la signification est imposée par l'expérience perceptive elle-même – comme nous l'avons vu ici avec la négation, les modalités, les propriétés et les relations. Ainsi, l'acte de juger *que le livre bleu se trouve sur la table* est motivé par la donation antéprédicative d'un substrat *livre* auquel est rapporté, dans un rapport de dépendance, l'être-bleu, et la relation externe que le substrat *livre bleu* entretient avec la table sur laquelle il est posé – la donation perceptive de ce que signifie la préposition *sur* étant délivré quand le Je saisit, dans un niveau supérieur de contemplation explicatrice, le lieu où se trouve le livre. On peut évidemment faire varier cet exemple en y introduisant la négation, les modalités, d'autres relations internes et externes, etc. L'expérience antéprédicative occasionne ce que l'on pourrait appeler une *situation objective* qui trouve sa réplique dans le jugement, dont les différentes parties correspondent à ce qui est donné dans l'expérience.

Concernant ce « surgissement » des objectivités catégoriales depuis l'expérience antéprédicative, Husserl est très clair au § 59 d'*Expérience et jugement*, où il affirme que les objectivités catégoriales « sont fondées dans des objectivités saisissables dans la réceptivité⁵¹ ». Les formes catégoriales, qui n'étaient pas données directement dans l'expérience perceptive selon les *Recherches logiques*, sont ici bel et bien ce qui fonde l'activité judicative elle-même et, par là, la constitution des unités sémantiques. Ce que remet en cause Husserl dans *Expérience et jugement*, c'est tout simplement l'idée qu'il existerait quelque chose comme une intuition simple (délivrant un seul objet) : comme on l'a vu, l'objet est à présent pour Husserl, contrairement à ce qu'il avait

⁵¹ *Ibid.*, § 59, p. 288.

pu avancer dans les *Recherches logiques*, donné dans une certaine complexité (par exemple dans l'horizon interne de ses déterminations et externe de ses relations). L'activité perceptive est résolument catégoriale. Deux remarques s'imposent toutefois.

Premièrement, cette donation de la catégorialité implique que la grammaticalité inhérente à la bonne formation du jugement puisse être considérée comme une réplique de la syntaxe propre à l'antéprédicatif. En bref, les légalités phénoménales imposent au jugement son mode de prise en charge de ce qui lui est donné depuis l'antéprédicatif. Le logico-syntaxique est calqué sur l'ordre de ce qui est fourni par l'expérience sensible. Le syntaxique se manifeste dès le niveau le plus bas de la réceptivité (c'est-à-dire de l'activité) quand l'objet, qui s'est imposé à l'attention du sujet, développe le double horizon de ses déterminations (internes) et de ses relations (externes). Si chaque signification concrète consiste en un entrelacement de matières et de formes, comme l'indiquait le § 10 de la IV^e *Recherche logique*, on voit bien de quelle manière l'expérience antéprédicative contient un tel entrelacement et comment, elle aussi, de même que ce que Husserl avançait dans ce même § 10, est soumise à un ensemble de règles *a priori* qui régissent la manifestation de chaque unité de signification. Pour reprendre l'expression de Bruce Bégout, « la synthèse passive apparaît bien souvent comme une syntaxe passive⁵² ».

Deuxièmement, il semble que si l'expérience antéprédicative impose au jugement l'objet sur lequel il est jugé, cela n'implique évidemment pas que le jugement ne soit soumis à d'autres prérogatives que celles de l'expérience sensible. Que l'origine du jugement soit expérientielle n'empêche pas que des légalités autres que phénoménales s'imposent à lui⁵³. À l'évidence, c'est le cas des lois logiques. Dès lors, quand Husserl pose que « toutes les catégories et les formes catégoriales qui interviennent là [*sc.* dans la sphère judiciaire] s'édifient sur les synthèses antéprédicatives et ont en elles leur origine⁵⁴ », il faut voir là plutôt une forme d'« appartenance » des légalités phénoménales et logico-syntaxiques. Une

⁵² Cf. Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique*, p. 311.

⁵³ Cf. Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 59, p. 291.

⁵⁴ *Ibid.*, § 24, p. 134.

structure syntaxique insiste au sein de l'expérience antéprédicative en vue de sa reprise judicative.

Mais qu'en est-il alors des catégories sémantiques au sens de la IV^e *Recherche logique* ? Nous avons vu que les catégories sémantiques étaient exclusivement formelles : c'est la raison pour laquelle Husserl pouvait assurer qu'une proposition était toujours bien formée – ce qui n'empêchait pas qu'elle soit risible, absurde ou un contresens – quand on respectait le principe selon lequel on ne substitue pas les unes aux autres des matières à l'intérieur de catégories différentes (cf. *supra*). Or, nous avons directement affaire dans le cas présent à des « matières » nominales, adjectivales, relationnelles, propositionnelles précises qui, si elles imposent certes une catégorialité d'ordre grammatical à l'expérience sensible, sont encore loin de constituer les catégories sémantiques dont traitait la IV^e *Recherche*, qui les concevait comme radicalement indépendantes de leur matière.

On répondra que le principe selon lequel « là où il y a une matière nominale, on peut mettre la matière nominale que l'on veut, mais non pas une matière adjectivale, ou relationnelle, ni une matière propositionnelle tout entière⁵⁵ » est un principe découlant des lois qui gouvernent la réceptivité au niveau de la contemplation explicatrice : ce qui apparaît en position de thème dans la visée (le livre, le rouge, l'être à côté, etc.), et qui apparaît donc comme une matière relevant d'une catégorie sémantique précise, ne peut à la fois être tel (par exemple, une matière nominale) et, dans le même temps, une matière adjectivale ou relationnelle. Nous avons donc bien affaire, comme le soutient Husserl dans *Expérience et jugement*, à une « communauté formelle » entre les différentes lois régissant la sphère antéprédicative et les lois logico-syntaxiques gouvernant la sphère judicative⁵⁶. L'expérience sensible offre ce qui relèvera d'une catégorie sémantique précise. N'oublions pas toutefois que, pour atteindre à cette thèse, il aura fallu à Husserl revenir sur la partition entre les lois de la grammaire pure et celles qui règlent les combinaisons sémantiques, de même que sur l'indépendance de la complexité des significations par rapport à la complexité des objets.

⁵⁵ Husserl, E. (2010), *Recherches Logiques*, IV, § 10, p. 113.

⁵⁶ Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement*, § 61, p. 300 sq.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, je me suis limité à la prise en compte de la première section d'*Expérience et jugement* dans le but de mettre en évidence la structuration syntaxique de l'expérience antéprédicative. Il s'agissait d'esquisser l'idée d'une possible généalogie de la grammaire, en référence à la IV^e *Recherche logique*, qui présentait alors le projet d'une grammaire pure logique. À suivre le projet husserlien d'une telle généalogie, il s'est révélé que ce sont les lois qui régissent les phénomènes qui permettent aux significations d'éviter le non-sens chaotique. En bref, l'expérience impose une certaine forme syntaxique que l'on retrouve dans chaque langue, indépendamment de sa grammaire propre. Les lois régissant les phénomènes sensibles imposent leur norme aux phénomènes judicatifs. La grammaire pure n'est dès lors pas une grammaire générative, mais la grammaire générée par l'expérience elle-même. Cette thèse repose *in fine* sur l'idée que ce qui est dit dans le langage, en ayant pour origine notre propre expérience, doit alors refléter ce qui est vécu dans cette expérience – à commencer par la structuration des objets.

Bibliographie

- Bernet, R. *et al.* (1989), *Edmund Husserl. Darstellung seines Denkens*, Hambourg, Meiner, 244 p.
- Bégout, B. (2000), *La généalogie de la logique. Husserl, l'antéprédicatif et le catégorial*, Paris, Vrin, 379 p.
- Benoist, J. (1996), «Les Recherches logiques de Husserl. Le catégorial, entre grammaire et intuition», dans Courtine, J.-F. (dir.), *Phénoménologie et Logique*, Paris, Presses de l'École Nationale Supérieure, p. 33-63.
- Benoist, J. (2002), *Entre acte et sens. La théorie phénoménologique de la signification*, Paris, Vrin, 256 p.
- Biceaga, V. (2010), *The Concept of Passivity in Husserl's Phenomenology*, Dordrecht-Heidelberg-London-New York, Springer, 135 p.
- De Almeida, G. A. (1972), *Sinn und Inhalt in der genetischen Phänomenologie E. Husserls*, Den Haag, Nijhoff, 230 p.

- Ducat, P. (1996), « Que veut la “grammaire purement logique” de Husserl ? », dans Courtine, J.-F. (dir.), *Phénoménologie et Logique*, Paris, Presses de l'École Nationale Supérieure, p. 65-81.
- Holenstein, E. (1972), *Phänomenologie der Assoziation, zu Struktur und Funktion eines Grundprinzips der passiven Genesis bei E. Husserl*, Den Haag, Nijhoff, 379 p.
- Husserl, E. (2009), *Recherches Logiques, Tome 3. Éléments d'une élucidation phénoménologique de la connaissance. Recherche VI*, trad. H. Elie et al., Paris, Presses Universitaires de France, 322 p.
- Husserl, E. (2010), *Logique formelle et logique transcendantale*, trad. S. Bachelard, Paris, Presses Universitaires de France, 446 p.
- Husserl, E. (2010), *Recherches Logiques, Tome 2 : Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance. Deuxième partie : Recherches III, IV, V*, trad. H. Elie et al., Paris, Presses Universitaires de France, 392 p.
- Husserl, E. (2011), *Expérience et jugement. Recherches en vue d'une généalogie de la logique*, trad. D. Souche-Dagues, Paris, Presses Universitaires de France, 497 p.
- Leclercq, B. (2011), « Catégories sémantiques et catégories syntaxiques : relecture critique de la quatrième Recherche logique husserlienne du point de vue de la philosophie analytique », dans Dewalque, A. et al. (éds.), *La théorie des catégories : Entre logique et ontologie*, Liège, Presses Universitaires de Liège, p. 149-188.
- Lohmar, D. (1996), « La genèse du jugement antéprédicatif dans les Recherches Logiques et dans Expérience et Jugement », dans Courtine, J.-F. (dir.), *Phénoménologie et Logique*, Paris, Presses de l'École Nationale Supérieure, p. 217-238.
- Montavont, A. (1999), *De la passivité dans la phénoménologie de Husserl*, Paris, Presses Universitaires de France, 294 p.
- Yamaguchi, I. (1982), *Passive Synthesis und Intersubjektivität bei Edmund Husserl*, Den Haag, Nijhoff, 164 p.